

RCR11		Utilisateurs de services, produits et procédés numériques publics, nouveaux et réaménagés	
Objectif Spécifique	OS1.2	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	
Type d'action	1. Développement de nouveaux outils numériques publiques à destination des citoyens, entreprises et pouvoirs publics		
	Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)		Valeur cible programme 2029
	37.351.992,26		23.200,00
	2. Soutien à l'adhésion de la population au processus et l'utilisation effective des développements numériques		
Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)		Valeur cible programme 2029	
6.591.528,05		19.376,47	
Type d'indicateur	Résultat		
Unité de mesure	Utilisateurs/an		
Est un sous-indicateur	s.o.		
Interdépendance avec un autre indicateur	s.o.		
Définition	<p>Nombre annuel d'utilisateurs des services, produits et processus publics numériques nouvellement développés ou considérablement améliorés. Les mises à niveau significatives ne concernent que les nouvelles fonctionnalités.</p> <p>L'indicateur a une base de référence de 0 uniquement si le service, le produit ou le processus numérique est nouveau. <i>Pour les services, produits et processus numériques considérablement améliorés, l'indicateur a une base de référence correspondant au nombre d'utilisateurs avant l'amélioration. Ce nombre pourrait, le cas échéant, ne pas progresser (le nombre d'utilisateurs pouvant dans ce cas être le même mais les services, produits et processus numériques eux-mêmes ayant évolué).</i></p> <p>Les utilisateurs sont les clients des services et produits publics nouvellement développés ou améliorés, ainsi que le personnel de l'institution publique utilisant les processus numériques nouvellement développés ou considérablement améliorés.</p>		
Méthode de calcul	<p><u>Objectif 2029</u>: estimation du nombre annuel d'utilisateurs des services, produits et processus publics nouvellement développés ou considérablement améliorés au 31/12/2029</p> <p><u>Calcul des réalisations</u>: comptabilisation du nombre annuel d'utilisateurs des services, produits et processus publics nouvellement développés ou considérablement améliorés. La comptabilisation est à réaliser maximum un an après l'achèvement des résultats du projet bénéficiant d'un soutien (c-à-d un an après l'opérationnalité des services, produits ou processus), et au plus tard au 31/12/2029.</p>		
Points d'attention	<p>- Temporalité de mesure des résultats: maximum un an après l'achèvement des résultats du projet bénéficiant d'un soutien, c'est-à-dire un an après l'opérationnalité des services, produits et processus</p> <p>- La valeur de base renvoie aux utilisateurs/an pendant l'année précédant le début de l'intervention et est à communiquer à l'autorité de gestion au plus tard au moment de la signature de la convention. L'indicateur de base peut être de 0 à la condition que le service, le produit ou le processus numérique soit nouveau.</p>		
Justification des résultats	<p>- Pour les outils numériques: > Un document (type dashboard, extraction des utilisateurs anonymisée) qui démontre le nombre d'utilisateurs et la période concernée</p> <p>- Pour les permanences, formations, EPN etc.: > Une description du système d'enregistrement des utilisateurs; > Une extraction des utilisateurs anonymisée qui démontre le nombre d'utilisateurs et la période concernée</p> <p>Pour d'autres situations, nous demandons au porteur de projet de formuler une proposition en considérant que le nombre d'utilisateurs doit pouvoir être vérifié sur base de documents justificatifs.</p>		
Source de collecte de données	Porteurs de projet/Bénéficiaires finaux		
Fréquence de collecte de données	Un an après l'opérationnalité des services, produits ou processus dans le rapport semestriel ou au plus tard dans le rapport final		